

# La source de Dymon

Bulletin municipal n°35 - Octobre 2012



# Souvenir



C'est avec beaucoup d'émotion que le village a appris le décès d'Henri LEMAIRE le 7 août 2012.

Henri était né le 29 août 1925 à Dixmont dans la ferme de la rue d'Eichtal où il a toujours habité. Il était le fils unique de Paul et Marguerite. Il reprendra la ferme familiale au décès prématuré de son père.

Une enfance comme celle de tous les enfants du village de l'époque. Une jeunesse perturbée par la guerre, dont il conservera un souvenir vivace.

Il participe à la vie associative avec les FRANCAS et la troupe de théâtre. Pompier volontaire, président de la Vincent.

Ayant cessé son métier d'agriculteur, il sera employé aux établissements NOËL. La retraite venue, il s'investit de plus en plus dans la vie municipale et est toujours disponible pour rendre service à la commune.

Conseiller municipal et adjoint pendant 35 ans sous les mandats d'Emile EVEZARD et Michèle LOPES.

Sa santé déclinant, il entre en maison de retraite, mais il passe encore une journée par semaine à Dixmont chez une amie.

Malade, il décède quelques jours plus tard à l'hôpital de Sens.

C'est une figure familière qui nous a quittés, une mémoire de notre village, de ses habitants, de ses coutumes.

Il restera pour ceux qui l'ont connu comme le souvenir du Dixmont d'autrefois.

# Projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

C'est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des secteurs, notamment en **matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement et d'équipements commerciaux dans un environnement préservé et valorisé.**

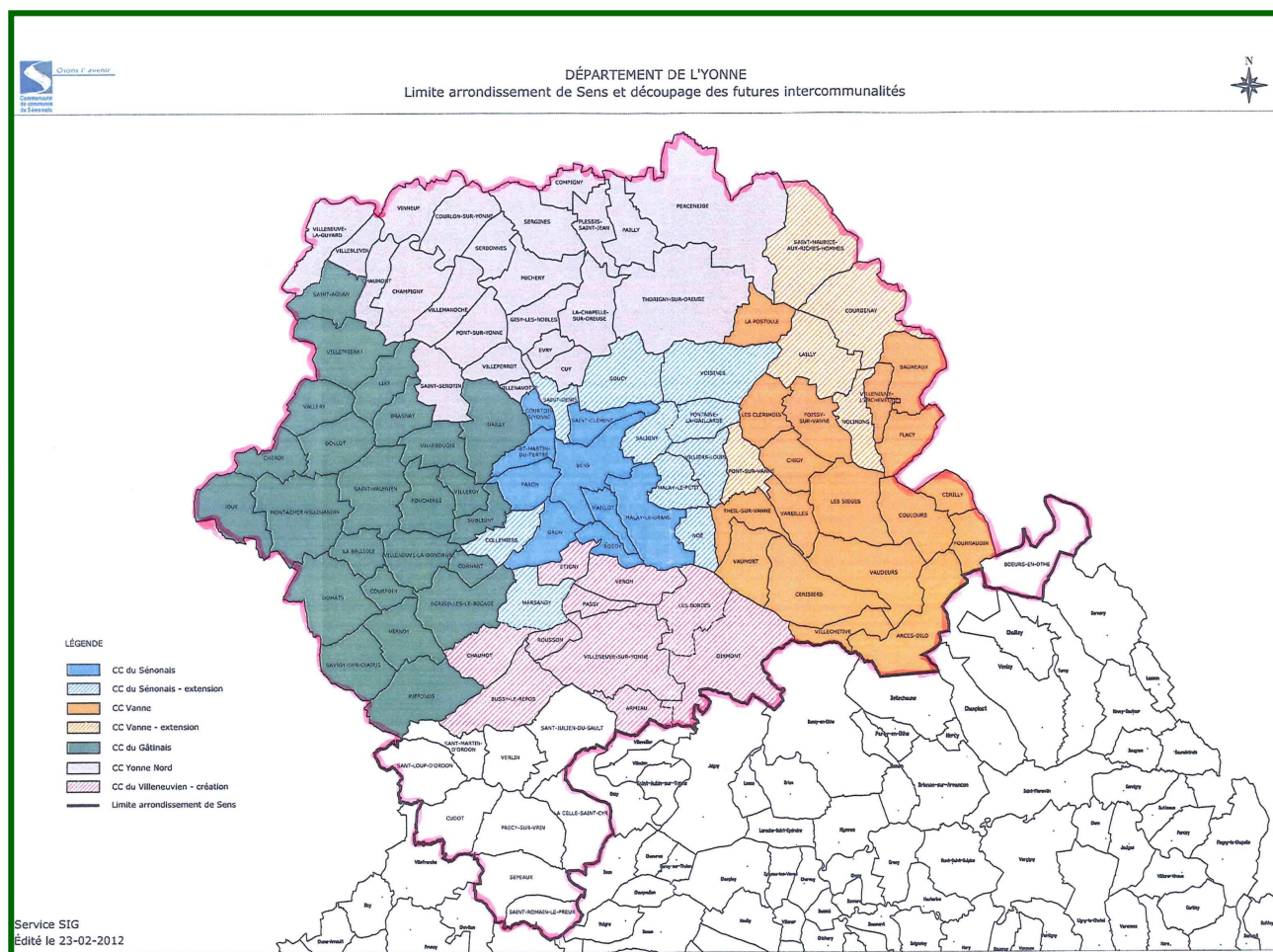
Les élus du nord du département travaillent ensemble sur le périmètre du futur SCOT auquel Dixmont est partie prenante.

Ce périmètre, qui délimite un territoire d'un seul tenant et sans enclave, est arrêté par le Préfet. Il doit être sur un bassin de vie, c'est-à-dire **un espace vécu par les habitants à travers toutes leurs activités** : habitat, travail, achats, loisirs, accès aux services, scolarité, environnement. Il est donc **le socle d'un véritable projet de développement** déterminé par une volonté de politique commune. Le territoire retenu a été défini après concertation entre tous les élus.

Ce périmètre comprend les Communautés de Communes de Yonne Nord, de la Vanne, du Sénonais, du Gâtinais, ainsi que les cantons de Villeneuve sur Yonne et de Saint Julien du Sault (est exclue la commune de Villevallier).

Le conseil municipal de Dixmont a pris une délibération le 30 mars 2012 pour valider ce périmètre, y compris la commune de Villevallier. Il est dans l'intérêt de cette commune d'être incluse dans ce projet du SCOT car il est cohérent avec le fonctionnement du territoire sur le plan administratif, de l'emploi et du bassin de vie.

Ce document d'urbanisme nécessite des moyens importants en terme d'études, de réflexion, de concertation, de pédagogie et de communication. Un temps relativement important peut se révéler nécessaire pour parvenir à l'approbation du SCOT, entre 3 et 5 ans.



Le périmètre du futur SCOT est délimité en rouge.

# CHEMINS DE LA RESISTANCE

Suite aux cérémonies de commémoration des combats des maquis « Bourgogne » organisées en mai 2009 aux Bordes et à Dixmont et, à l'initiative de Jean-Luc Prieur et des municipalités de ces deux communes, un projet a été élaboré qui consistait à réaliser des parcours de découverte des activités et combats de la Résistance locale. La première réunion de travail s'est tenue à la mairie des Bordes le 10 avril 2010.

Après une période de relative « atonie », le projet est relancé le 2 avril 2011 avec une volonté farouche d'aboutissement de la part des municipalités de Dixmont et des Bordes. Plusieurs réunions furent nécessaires avec une participation assidue des personnes suivantes : Municipalité de Dixmont représentée par Marc Botin (Maire), Monique Mollens (adjoint) et Jean-Claude Pierret (conseiller) ; Municipalité des Bordes représentée par François Grebot (Maire), Claude Hauer (adjoint) et Alain Préau (conseiller) ; Jean-Luc Prieur ( Association du Musée de la Résistance Yonne AMRY) et Joël Droglan (Association de Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne) pour l'histoire de la Résistance ; Michel Jannot et Claude Bertrand pour le balisage des circuits (Fédération Française de Randonnée) accompagnés de Mmes et MM Nicolle et Gouessant et de M. Thorelle, qui ont participé activement à l'élaboration des chemins de randonnée ainsi qu'au balisage.

Du travail de tous ces membres, il en est ressorti :

- 3 chemins de randonnée balisés parcourant les communes de Dixmont et Les Bordes,
- 9 panneaux agrémentant les circuits, au départ de chaque commune et en cours de randonnée, commentant les faits de résistance sur leur lieu et place,
- 1 dépliant explicatif des 3 circuits.

Présentation des 3 chemins :

- **Circuit de l'attaque du 15 mai 1944** : balisé en rouge, long de 7 km, classé « facile » pour une marche d'environ 2 heures. Départ au parking derrière l'église de Dixmont ;
- **Circuit de l'attaque du 3 août 1944** : balisé en jaune, long de 9 km, classé « facile » pour une marche d'environ 2 heures 30 minutes. Départ au parking du lavoir des Bordes ;
- **Circuit des deux maquis 1944** : balisé en vert, long de 20 km, classé « facile » pour une marche d'environ 6 heures. Départ au parking du lavoir des Bordes.

L'inauguration a eu lieu le 29 septembre 2012 en présence de M. BOULLEAUX, Conseiller Général.

Le coût total de cette réalisation s'élève à 8 287.61 € réparti par moitié entre Dixmont et Les Bordes.

Nous remercions le Conseil Général de l'Yonne pour l'aide financière qu'il a apporté sur ce dossier soit une subvention de 989 € à répartir à égalité entre les deux communes.

Un projet de stèle commémorative est à l'étude.

Nous vous invitons à randonner sur ces nouveaux circuits élaborés sur le thème de la Résistance. Ces parcours viennent en complément des 3 circuits existants à Dixmont (ces dépliants sont disponibles en Mairie).



## FÊTES et ÉVÈNEMENTS

Date	Évènement	Organisateur	Lieu
28 octobre	Spectacle de magie	Comité des fêtes	Salle des fêtes
9 novembre	Assemblée générale	Comité des fêtes	Salle des fêtes
11	Commémoration	A.A.C.	Monuments aux Morts Dixmont-les Bordes
17	Bal communal	Commune	Salle des fêtes
24	Téléthon	Attelage de la Grande Vallée	Salle des fêtes Les Bordes
25	Repas des personnes âgées	Commune	Salle des fêtes
8 décembre	Chorale	Commune	Eglise Saint Gervais Saint Protais
9	Vide greniers de Noël	Les Canaillous	Salle des fêtes
14	Assemblée générale	Les Canaillous	Salle des fêtes
18 janvier	Vœux de la municipalité	Commune	Salle des fêtes

# Nos hameaux

## LA RENARDERIE



En 1573, métairie de la GUENARDERYE, elle devient vers 1620 par erreur de transcription cadastrale « **la Renarderie** ». On y a trouvé des outils préhistoriques (outillage moustérien) ainsi qu'un important ensemble néolithique à **'l'Entonnoir** ». Ce lieu-dit comptait 13 habitants en 1861, (inhabité depuis 1954).



Plan cadastral de 1837

En 1901, l'importante tuilerie des frères BLONDET y est installée. Elle occupe des ouvriers logés sur place. Dix habitants y sont recensés. Elle sera la dernière exploitation sur notre commune.



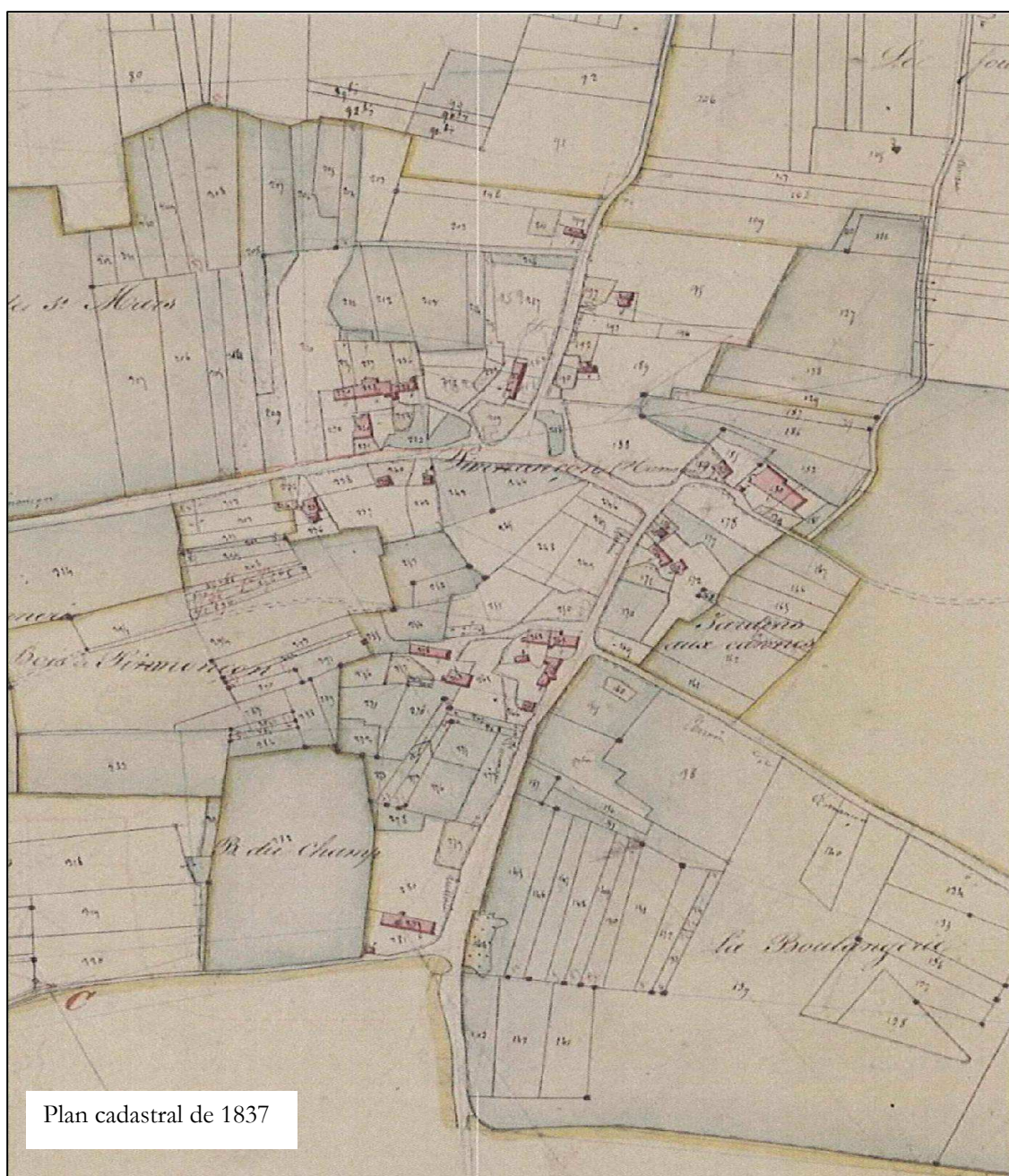
Ce hameau sera électrifié en juin 1951 en même temps que **Pimançon**.

## PIMANCON

Transformation de **Pymansson** (1555), agglutination de **Puits-Manson** (1699) ou peut-être **Puits-Masson** (1703) étant donné la proximité du hameau des Massons (commune de Cerisiers).

Au XVIème siècle, le site de **Pimançon** était tenu par des charbonniers, des cloutiers, des tisseurs en toile ainsi que des marchands-tuiliers.

Ce hameau possédait à cette même époque deux mares communes destinées à des usages distincts, l'une au lavoir sans doute, l'autre peut-être au bétail.



Ce hameau comptait 72 habitants en 1861 (2 en 1975). Dix bûcherons sont recensés en 1872. Une tuilerie à un seul four y était installée.

Sur la place communale se trouve le chêne de la Liberté planté vers 1881 par **Monsieur DIDIER Armand**, conseiller municipal du hameau à cette époque, y subsiste deux mares dont une communale.

Les enfants de ces hameaux fréquentaient l'école de la **Borde à la Gousse**.

Sources :

Alain NOËL (*Les lieux-dits*)

Georges RIBEIL (*Initiatives Dixmontoises*)

Archives municipales

Article de Denise SIMON




Amplitude Auto 89  
 Pont Bruant  
 Avenue SÉNIGALLIA  
 89100 MAILLOT  
 Tél. : 03 86 83 88 88  
 Fax : 03 86 83 88 85  
 jmbonnet@amplitude-auto.com


Feel the difference



  
 www.amplitude-auto.com



**AMPLITUDE AUTO 89**

  
 www.amplitude-auto.com

Pont Bruant - av. SÉNIGALLIA • 89100 MAILLOT  
 Tél. : 03 86 83 88 88 • Fax : 03 86 83 88 85  
 jmbonnet@amplitude-auto.com



## Fête de la musique



Malgré le temps maussade le samedi soir, Dixmont s'est enflammé avec les groupes « CALMIEN ET KERBHN » (pop rock) les spectateurs présents, tout en se restaurant, ont pu apprécier la musique de ces deux groupes

## Fête nationale

A cause du mauvais temps, les festivités du 13 juillet organisées par la commune ont été annulées.

Seul le repas organisé par le comité des fêtes et le concert avec le groupe «WEB PROJECT» ont été maintenus et transférés à la salle des fêtes.



## Vide greniers

Le comité des fêtes tenait un stand de restauration.

252 exposants venus nombreux cette année ainsi que les chineurs.





La participation de tous a contribué à faire de cette animation, une vraie journée villageoise.



## Vide grenier

L'association Les Canaillous a participé au vide grenier de Dixmont. Notre stand, composé des articles que les habitants de Dixmont nous ont donnés, avait pour but de vendre au profit du regroupement pédagogique Dixmont-Les Bordes. Nous avons récolté une somme substantielle qui viendra s'intégrer au versement que nous ferons à la coopérative scolaire lors de notre assemblée générale. Nous tenons à remercier les bénévoles qui ont passé du temps en ce dimanche, mais aussi les personnes ayant donné des objets dont elles souhaitaient se séparer. Nous remercions également la municipalité pour les moyens mis à notre disposition pour notre 1er vide grenier.



## Vide Grenier de Noël

Pour la première fois à Dixmont, le Dimanche 9 Décembre, nous organiserons un vide grenier de Noël. Celui-ci aura lieu à la salle des fêtes. Les exposants, uniquement des habitants de Dixmont, pourront y vendre au déballage tous types d'objets, avec, de préférence, quelques décorations de Noël. Le nombre de places sera limité. Nous vous donnerons de plus amples informations fin Octobre.

Renseignements : <http://www.les-canaillous.fr>

Pour nous contacter : [contact@les-canaillous.fr](mailto:contact@les-canaillous.fr) ou au 06 52 91 14 64

# Repas et feu d'artifice

Les festivités du 13 juillet ont été reportées, au 25 août, en raison du mauvais temps.



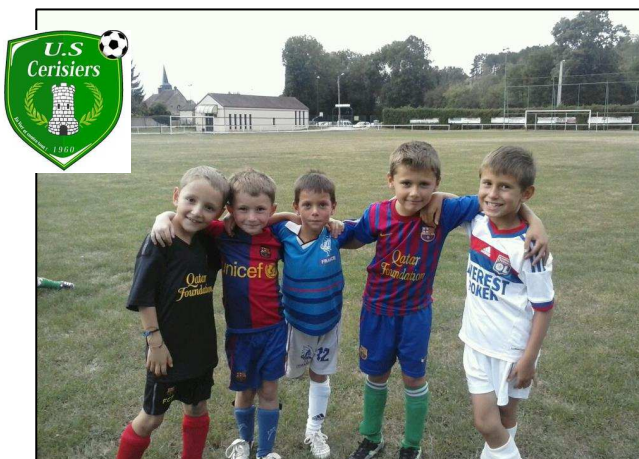
Une cinquantaine de personnes ont partagé un repas.

Ambiance très chaleureuse et conviviale.

De nombreux habitants ont rejoint le terrain communal pour admirer le feu d'artifice.



# Football



La saison de football a repris à l'US CERISIERS ; cette année toutes les catégories d'âge seront représentées sous nos couleurs.

Le 15 septembre dernier, nous avons organisé notre traditionnel tournoi des jeunes regroupant plusieurs clubs des environs.

Cette saison encore, les mots d'ordre seront : plaisir, partage, convivialité...

Les horaires des entraînements, le mercredi, au stade de Cerisiers :

- Débutants (nés en 2004, 2005, 2006 et 2007) : 17h30 à 18h45
- Poussins (nés en 2002 et 2003) : 17h30 à 18h45
- Moins de 13 ans (nés en 2000 et 2001) : 15h30 à 17h
- Moins de 15 ans (nés en 1998 et 1999) : 15h30 à 17h
- Moins de 18 ans (nés en 1995, 1996 et 1997) : 18h30 à 20h30

En période hivernale, nous profitons des installations du gymnase cantonal à Cerisiers, ce qui permet à nos plus jeunes joueurs de pouvoir évoluer dans des conditions agréables.

Un grand merci aux familles de Dixmont qui nous témoignent leur confiance, et plus particulièrement celles qui nous aident régulièrement à l'occasion des entraînements, des matchs et manifestations que nous organisons...

Renseignements / inscriptions : Christophe CAILLIET, Président de l'US Cerisiers, La Grande Vallée  
03 86 96 06 24 / 06 18 40 54 12 / [cerisiers.us.foot@gmail.com](mailto:cerisiers.us.foot@gmail.com)

## Syndicat d'initiatives

**Samedi 3 et dimanche 4 novembre,**

en présence de descendants de la famille d'Eichthal, de la famille Mony-Franjou et avec la collaboration de la Bibliothèque municipale de Joigny,

**le Syndicat d'initiatives de Dixmont propose  
un week-end consacré à**

**Adolphe d'Eichthal (1815-1895),  
banquier et homme d'affaires parisien,  
bienfaiteur de la commune de Dixmont.**

Hervé Le Bret, descendant de la famille d'Eichthal, auteur d'une thèse consacrée aux deux frères Gustave et Adolphe d'Eichthal, dédicacera l'ouvrage récemment paru, tiré de sa thèse.

**Programme (provisoire) :**

- Samedi après-midi, de 15 h à 18 h 30, à la salle des fêtes : Exposition exceptionnelle (documents, photos anciennes, spécimens des collections naturalistes d'Adolphe d'Eichthal, lignite extrait de la Mine, etc.).
- Dimanche, en salle des fêtes, à partir de 9 h 30 : Exposés divers. De 12 h 30 à 14 h 15, déjeuner\*. L'après-midi, un circuit automobile conduira en divers lieux dixmontois marqués par le séjour d'Adolphe d'Eichthal.

- **Inscription au repas jusqu'au lundi 22 octobre**  
au 03 86 96 05 37 (répondeur) ou par internet : [ribeillgeorges@orange.fr](mailto:ribeillgeorges@orange.fr).

**Tarif** : adhérent SID ; 15 € ; autre : 18 € (réduction pour les enfants).

# Anciens combattants

## VOYAGE 2012 LA PROVENCE A LA MONTAGNE

Au mois de mai dernier, pendant la semaine du 13 au 19 mai, 45 adhérents ont participé au voyage annuel organisé par l'AAC, son président Antoine Lopes et le bureau. Le lieu d'accueil était situé à Réchastel –La Bréole- dans les Alpes de Haute-Provence, au bord du lac de Serre-Ponçon, aux confins de la vallée de la Durance et de l'Ubaye.

La première journée a été consacrée à la visite de Barcelonnette et de son musée, où était retracée l'épopée des travailleurs de la région qui s'étaient exilés au Mexique pour permettre à leurs familles de vivre plus décemment. Beaucoup sont restés là-bas faute de moyens pour revenir.

D'autres ont fait fortune, sont revenus et ont créé un quartier de maisons bourgeoises pittoresques. C'est dans l'une de ses propriétés que le musée a été créé.

Puis ensuite, visite de l'abbaye de Laus où nous avons rencontré le frère Martin qui nous a expliqué la vie de cette abbaye devenue une maison de retraite. Puis direction la Provence par le col du Labouret et visite chez un santonnier, avec visite de Sisteron et de sa citadelle. Le retour s'est effectué par la plus grande plaine fruitière située dans la vallée de la Durance.

Ensuite, visite de la « Maison du Bois » à la Seyne les Alpes, petit village fortifié, puis une journée en Haute-Provence avec la place forte du mont-Dauphin, chère à Vauban, , les gorges du Guil, déjeuner au pied du col de l'Isard ; puis St Véran, plus haute commune d'Europe (2040 m), le Queyras et ses marmottes joueuses et peu sauvages.

Le dernier jour a été consacré à la visite du site privilégié de Serre-Ponçon, avec le tour du lac (75 Km), le belvédère, la chapelle St Michel, Savines avec sa croisière sur le lac et les fameuses « demoiselles coiffées », curiosités de la nature qui ressemblent à d'énormes champignons. Le lac artificiel de Serre-ponçon de 29 Km de long ouvrage magnifique, produit de l'électricité pour toute la région

Entre les soirées animées et la beauté des sites de cette région magnifique et dépaysante, les participants sont revenus enchantés et prêts à repartir en 2013...



## ***CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2012***

La cérémonie du 11 novembre, commémorant la fin de la guerre 1914-1918, aura lieu comme chaque année, organisée en partenariat avec les municipalités de Dixmont et des Bordes.

***Horaires :***     ***Les Bordes***     ***RV au parking du Lavoir à 10 h***  
                  ***Dixmont***       ***RV devant la Mairie à 11 h***

Les parents et leurs enfants seront particulièrement les bienvenus ainsi que les habitants de nos deux villages.

Le vin d'honneur sera offert par la Municipalité de Dixmont après la cérémonie, à la salle d'activités attenante à la Mairie.

***Le repas se tiendra à la salle des fêtes de Dixmont :***

***Pour tout renseignement sur les sorties, voyages repas,  
s'adresser à LOPES Antoine - 03 86 96 08 30-***

## **Jours bleus**

Chaque année, une semaine nationale, appelée « semaine bleue » est consacrée aux retraités et personnes âgées.

Elle fut créée en 1992 par le Ministère des Affaires Sociales.

En 2002, sous l'impulsion de M. GREMILLET de Villeneuve sur Yonne, une association est créée sous le nom « **LES JOURS BLEUS** ».



Cette « semaine bleue » en partenariat avec la mairie de Villeneuve sur Yonne, l'hôpital Roland Bonnion, les communes du canton et les associations, permet financièrement d'organiser des festivités tous les jours de la semaine, une fois par an au mois d'octobre.

Cette année, le goûter du mardi était organisé par la commune de Dixmont. Quarante-cinq personnes étaient réunies à la salle des fêtes pour partager des pâtisseries et des nougats. Annie CHICOUARD nous a retracé l'histoire de Dixmont.

Notre chanteur, Denis GUADAGNINI, enfant du village, nous a fait partager sa passion pour le chant et plus particulièrement les chansons françaises : Joe Dassin, Michel Sardou, Claude Nougaro...

Dans une ambiance très chaleureuse, ce goûter s'est terminé par des chansons en duo avec le Maire, Marc BOTIN.

Ces animations sont très importantes, particulièrement pour les personnes seules ou résidants à l'hôpital de Villeneuve sur Yonne, à qui nous apportons un peu de bonheur à l'occasion de cette semaine.



# Salon d'automne

*Une réussite malgré une météo incertaine*

La bruine matinale n'a pas découragé les 35 exposants du salon d'automne pour venir s'installer. Avec 10 exposants de plus que l'année dernière, celui-ci est en plein essor. Il fait la promotion du minutieux travail des passionnés de Dixmont et des environs : broderie, tricot, dentelle, bijoux fantaisies, patchwork, peinture sur verre, objets en bois, bougies, décorations d'objets personnalisés...

Cette année, de nouveaux exposants ont diversifié le salon : les lavandes de Chichery, les fleurs en carton, les chapeaux, création d'accessoires de mode, lampes de chevet et pêle-mêle, pots décoratifs, sculptures sur ballons, tuiles décorées, parfums, kirigami (cartes en relief) sans oublier les produits du terroir : fromages de Savoie, miel et pain d'épices de Fouchères, vins de Chablis, bourgogne rouge et rosé ainsi que le champagne.

L'association culturelle de Dixmont a exposé ses tableaux et peintures à l'huile, les enfants du regroupement pédagogique, leurs dessins.

Trois jeunes nous ont fait découvrir leur travail



*Forge de Puisaye*

Démonstration de ferronnerie d'art  
et de dinanderie

La plupart des exposants reviennent d'une année sur l'autre, nous finissons par nous connaître au fil des ans.

Dès l'ouverture, les visiteurs sont venus nombreux et durant toute la journée.

Le comité des fêtes organisait le repas sur le thème de l'automne où 70 convives ont pu déguster la croûte aux champignons, le lapin aux choux, les fromages de montagne et la pomme au four avec son coulis.

Le vernissage a eu lieu à 11 heures en présence de Madame Marie-Louise FORT, Députée de l'Yonne, des conseillers municipaux de Dixmont, des élus des communes avoisinantes et de nombreux Dixmontois. M. Hamel-Francis MEKACHERA, Sous-Préfet de Sens et M. Cyril BOULLEAUX, Conseiller Général étaient excusés.

## *Le mandat de protection future*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il est possible d'anticiper et organiser non seulement sa propre protection mais également celle de son enfant malade ou handicapé en établissant un mandat de protection future (mandat pour soi ou pour autrui). Cet acte vous permet de désigner un mandataire (celui qui accepte le mandat) qui sera chargé de gérer votre patrimoine, vos revenus et votre vie quotidienne si vous deveniez incapable. Cela vous permet de prendre vous-même cette décision et de choisir qui vous voulez pour agir en votre nom, et d'éviter ainsi que cela soit fait par un juge des tutelles qui ne choisirait pas nécessairement une personne ayant votre confiance.

Le mandataire peut être toute personne de confiance de votre entourage (ami, membre de la famille, professionnel). Une autre personne peut également être désignée pour contrôler l'activité du mandataire. Ce mandat s'exerce en principe à titre gratuit, mais vous pouvez prévoir une rémunération du mandataire et/ou de la personne exerçant le contrôle. Tant que le mandat n'a pas pris effet, le mandant peut le révoquer ou le modifier et le mandataire peut y renoncer.

Sachez que l'étendue des pouvoirs du mandataire ne sera pas la même selon que le mandat est conclu par acte notarié ou sous seing privé. Celui sous seing privé ne confèrera pas des pouvoirs aussi importants dans la future gestion du patrimoine. Ainsi, le mandataire ne pourra effectuer que des actes dits « conservatoires » ou de gestion courante (par ex : gérer des revenus de la personne). Pour tous les autres actes (dits de « disposition », telle la vente d'un immeuble), il devra demander l'autorisation au juge des tutelles. En revanche, le mandat notarié, qui assure une protection juridique plus importante, permet au mandataire d'effectuer tous les actes patrimoniaux, sauf la donation qui reste soumise à l'autorisation du juge des tutelles. Il est par ailleurs obligatoire de recourir à cette forme de mandat pour conclure un mandat de protection future pour autrui, par exemple pour un enfant.

Le mandataire est soumis à des obligations d'ordre comptable. Avant l'ouverture de la mesure, il doit réaliser un inventaire du patrimoine du mandant. Ensuite, il devra dresser chaque année un compte annuel de gestion et le transmettre au notaire (ou au juge des tutelles si le mandat est sous seing privé). Le notaire signalera au juge tout acte qu'il estimera contraire aux intérêts de la personne protégée. À la fin du mandat et pendant 5 ans, il devra tenir à disposition de la personne amenée à poursuivre la gestion des biens l'inventaire et les comptes annuels de gestion.

Le mandataire, lorsqu'il constate que la personne ne peut plus pourvoir seule à ses intérêts, doit faire établir un certificat médical par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République. Il le transmet, accompagné du mandat au greffe du tribunal d'instance de la résidence de la personne à protéger. Il reçoit ensuite la notification de prise d'effet.

Le mandat se termine en cas de rétablissement des facultés personnelles de la personne protégée attesté par un certificat médical ; de décès de la personne protégée ou son placement sous curatelle ou sous tutelle ; de décès ou révocation du mandataire.

N'hésitez pas à contacter votre Notaire qui saura vous apporter tous renseignements utiles.

# Fête des voisins

Sous un soleil radieux, les habitants des hameaux de l'Enfourchure à Vaucorchoy se sont réunis pour partager une journée de détente et de convivialité.



De la **Petite Fête** à la **Grande Fête**,  
en passant par la **Chaumarderie et les Thiarris**



Les voisins et amis de ces hameaux se sont réunis tout un week-end pour faire la fête autour d'un barbecue dans la joie et la bonne humeur....



L'occasion a été donnée à ceux qui ont changé de dizaine cette année de souffler les bougies.  
Rendez-vous et date sont déjà fixés pour l'année prochaine.

### de Grange Pourrain à Bourbuisson



Pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, les habitants de ces hameaux se sont réunis pour faire la fête pendant ce week-end de la Pentecôte.

Cette année, le beau temps était avec nous. Nous nous sommes bien amusés ainsi que les nouveaux habitants qui ont apprécié ce week-end festif où chacun a participé. Ce qui a permis un instant d'oublier les soucis quotidiens.

# SECOURS

NUMEROS D'URGENCES : **15** SAMU



**18** ou **112** POMPIERS



Voici quelques informations qui vous permettront de mieux comprendre le fonctionnement des secours dans notre département .

- **Pour une intervention à votre domicile** pour *secours à personne* : malade, blessée ou autres types d'interventions (relever une personne suite à une chute)...; **faites le 15 SAMU**. En effet, toutes les interventions à domicile pour secours à personne sont régulées par le centre 15 qui fera intervenir selon le type d'intervention un ambulancier privé ou les sapeurs-pompiers et si besoin un médecin SMUR.
- **Pour une intervention sur la voie publique ou dans un lieu public** : faites le **18** ou **112**. Les sapeurs-pompiers selon les éléments que vous aurez communiqués pourront faire intervenir différents engins nécessaires au bon déroulement de l'intervention.
- **Ce qu'il est important de connaître** : le 15 SAMU, le 18 pompiers et le 17 police ou gendarmerie communiquent entre services.

---

Vous avez pu constater sans doute que depuis quelque temps, certaines prestations des sapeurs-pompiers sont payantes.

L'article L.1424-42 du code général des collectivités territoriales indique que le service d'incendie et de secours n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent directement à ses missions de service public définies à l'article L.1414-2.

S'il a procédé à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions, il peut demander aux personnes bénéficiaires une participation aux frais, dans les conditions déterminées par délibération du conseil d'administration.

Les interventions suivantes ne se rattachant pas à l'exercice des missions du **SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sont les :

- destructions de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons, etc.) en cas de carence de l'entreprise privée
- opérations de dépollution
- formations dispensées par le SDIS

Le SDIS assurera les missions de destructions de nids d'hyménoptères uniquement lorsque :

- l'appel comporte une notion de danger immédiat pour la population et lorsque celle-ci ne peut d'elle-même, fuir ou comprendre le danger (enfants, personnes allergiques)
- le danger est localisé dans un bâtiment public ou infrastructure publique (exploité(e) par une collectivité territoriale, un service de l'état ou un établissement public national ou local).

Dans tous les autres cas, les requérants seront informés que les sapeurs-pompiers ne réalisent plus ce genre de missions et seront invités à consulter des sociétés susceptibles de réaliser ces prestations (voir pages jaunes).

Enfin, en cas de carence des sociétés privées, le SDIS réalisera l'intervention et la facturera selon le tarif prévu par délibération après signature avec le bénéficiaire. Vous recevrez quelques temps après une facture du trésor public.

Le SDIS peut également vous facturer une intervention pour malade à votre domicile si l'intervention n'a pu être réalisée par une société privée alors que cette mission était de son ressort.

*L'augmentation des demandes non motivées souvent liées à un manque d'information ou à la facilité pour des missions ne relevant pas du Service Départemental d'Incendie et de Secours ont conduit les autorités à définir quelles sont les missions prioritaires des services de secours.*

**Quelques exemples d'abus** : intervention des sapeurs-pompiers pour défaut de fonctionnement sur une machine à laver, toilettes bouchées .....

### Ce qu'il faut comprendre :

*Pendant que des personnels interviennent pour ce type d'intervention ; ils ne sont pas disponibles pour porter secours plus rapidement à un accidenté de la route.*

Certes une autre équipe interviendra mais le délai d'intervention pourra être rallongé du fait de la proximité ou pas du centre qui portera secours.

Nous devons tous avoir une attitude citoyenne.

C'est pourquoi il faut savoir faire la différence entre :

- une situation *simple* que vous pouvez réaliser vous-même (plaie simple suite à une coupure : asseoir la personne, nettoyer, désinfecter vérifier les vaccinations)
- et une *hémorragie* (saignement abondant qui peut être intérieur, extérieur ou encore interne-extérieur) : nécessite **de suite** de faire le **15** puis un transport; alors que dans le premier cas un simple conseil pris au centre 15 peut suffire et éviter la mobilisation de secours qui pourront donc intervenir pour une situation plus grave.

### Pour résumer

Ne soyez pas surpris si l'opérateur qui vous répond lorsque vous faites le 18 vous signale que l'intervention n'est pas du ressort des sapeurs-pompiers ou qu'elle peut vous être facturée.



The advertisement features a red tractor on the left and a blue tractor on the right. In the center, the text 'Jonsered' is written in red and 'staub' in blue. Below this, the logos for 'TORO', 'YANMAR', and 'ECHO' are displayed. The website 'www.favrotmotoculture.fr' is also present. At the bottom, the text 'Ets FAVROT MOTOCULTURE' is written in white on a red background, followed by the address '89113 GUERCHY • Rte de Branches • 03 86 73 71 76'.

# SIVOS DIXMONT-LES BORDES

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2012

## RENOUVELLEMENT ADHÉSION ASSURANCE DU PERSONNEL DEXIA-SOFCAP

La présidente présente informe les membres du syndicat que cette délibération aurait dû être prise en début d'année afin de renouveler le contrat d'assurance des risques statutaires. La cotisation ayant été versée, cela n'a pas d'incidence. Elle

montre le modèle de délibération qu'elle a en main et qui rappelle les termes du contrat initial. La présidente demande si les conseillers acceptent ce contrat. Ce document est accepté à l'unanimité.

## INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR 2012

La présidente informe que le Receveur Municipal de la trésorerie de Villeneuve sur Yonne quittera ses fonctions au 1<sup>er</sup> août 2012. Par conséquent, il demande le versement de son indemnité de conseil

pour l'année en cours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2012, soit 148.11 € brut. Cette décision est acceptée à 6 voix pour et 2 voix contre.

## AVANCEMENT DE GRADES

Ces trois délibérations sont sans objet, puisqu'après renseignement pris auprès du Centre de Gestion afin d'avoir une simulation de l'augmentation, ces avancements sont soumis à examens professionnels.

Par conséquent, la secrétaire se chargera d'en informer les agents concernés et de leur donner les informations nécessaires au cas où elles souhaiteraient effectuer cet examen.

## AVANCEMENT DE GRADE DE VALÉRIE TRILLAUD

Cet agent peut accéder à cet avancement du fait de son ancienneté dans le grade des adjoints administratifs principaux. S'agissant d'un agent intercommunal, c'est la collectivité qui rémunère le plus d'heures qui prend la décision, décision qui a pour conséquence d'augmenter le salaire de l'employée. Dans le cas de celle-ci, l'augmentation représenterait une dépense de 225.12 € par an (cotisations patronales comprises). A savoir, que cet avancement n'interviendrait qu'au 1<sup>er</sup> octobre du

fait de la création de poste auprès du Centre de Gestion.

Sandrine LEGRAND intervient pour savoir s'il ne serait pas plus judicieux d'attendre le vote de la commune de LES BORDES et de voter ensuite. La présidente répond que, dans le cas où la commune refuserait l'avancement, la décision du syndicat serait automatiquement annulée. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Anne-Marie BERTOUX expose aux membres du syndicat tous les problèmes qui sont survenus au cours du second semestre au niveau des transports scolaires et, notamment, avec la société «LES RAPIDES DE BOURGOGNE».

En effet, la conductrice missionnée sur le trajet du circuit 374 a eu une conduite dangereuse et assez brutale. Une semaine avant cette réunion, un parent d'élève est venu au secrétariat du SIVOS informer que le car s'était retrouvé coincé dans un fossé car la conductrice s'était trop serrée sur le bas-côté en voyant une voiture arriver en face. C'est un agriculteur de Dixmont qui l'a sorti.

Celle-ci avait déjà accroché un mur dans un hameau, et demandé à un agent communal de prendre le volant de son véhicule s'étant retrouvée bloquée au carrefour du bourg de Les Bordes.

Au vu des nombreux mails envoyés par le syndicat au Conseil Général, LES RAPIDES DE BOURGOGNE se sont vus octroyer une pénalité de retard.

Depuis le jeudi 28 juin, la conductrice ne s'occupe plus du circuit, une nouvelle l'a remplacée pour une journée et, depuis le 29 juin, c'est un conducteur qui effectue le transport et tout se déroule très bien. La présidente tient à remercier Marc BOTIN, membre du comité et maire de Dixmont, qui a eu la gentillesse de demander à M. CHICOUARD Henri, conseiller municipal de Dixmont et ancien conducteur routier, de bien vouloir monter dans le car matin et soir à compter du 28 juin. Il a d'ailleurs averti Anne-Marie BERTOUX dès le jeudi matin d'un nouveau problème de car très vite résolu.

Les résultats des marchés publics des transports scolaires devraient être connus fin juillet.

## EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2012-2013

La présidente annonce les effectifs connus à ce jour et annoncés lors du dernier conseil d'école :

CM2 = 20 CM 1 = 23 CE2-CE1 = 22

CP-GS = 22 GS-MS = 20 MS-PS = 20

Soit un total de 128 élèves sur le regroupement au lieu de 147 cette année écoulée.

La baisse des effectifs est inquiétante au point de vue administratif puisque l'inspection académique

peut décider d'une fermeture de classe si les effectifs sont bas.

### ACHAT DE MANUELS SCOLAIRES

François DEWAILLY, directeur de l'école de Dixmont et enseignant de la classe de CP, demande l'achat de fichiers pour les mathématiques de CP pour un montant total de 193.17 € TTC (pour 17 élèves). Cette décision est acceptée à 6 voix pour et 2 voix contre.

Sandrine LEGRAND souhaite expliquer son refus : elle regrette une nouvelle fois le manque

d'organisation de certains enseignants qui attendent le dernier moment pour proposer des devis et qui semblent ne pas respecter le budget voté pour l'année. Elle estime que le SIVOS ne doit pas répondre systématiquement favorablement à toutes les demandes. Anne-Marie BERTOUX répond que c'est pour les mêmes raisons qu'elle a voté contre également.

### AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Classe découverte : la présidente fait part de la demande orale de la directrice de l'école de Les Bordes concernant un éventuel budget qui pourrait être alloué d'office tous les deux ou trois ans pour des classes découvertes. En effet, elle a expliqué que le montage de ce type de dossier était très lourd et qu'elles auraient souhaitées être sûres d'obtenir une subvention du syndicat avant de faire ce travail. François GREBOT intervient car il avait été demandé aux enseignants de se mettre d'accord entre eux chaque année pour que chacun puisse réaliser son projet et que, d'autre part, il lui semble difficile de s'engager sur l'avenir. Jacqueline HOURY intervient, quant à elle, pour informer

l'assemblée que François DEWAILLY a parlé d'un projet de classe verte pour sa classe lors du dernier conseil d'école. Marc BOTIN pense que cette idée est effectivement judicieuse car elle permettrait au SIVOS de mieux prévoir ce type de demande au fur et à mesure des années. Sandrine LEGRAND, quant à elle, n'est pas d'accord, elle estime que le syndicat n'aurait, dans ce cas, pas de droit de regard sur leur projet. Enfin, d'une manière générale, ces demandes ne pourraient être acceptées que si les investissements en matériels ne sont pas trop lourds. La question sera revue ultérieurement lorsque la demande sera officielle.

## Ecole

Les classes de CE1, CP et maternelles ont réinventé les saisons et les arbres. Cette création d'arts plastiques a été effectuée après plusieurs sorties dans la nature afin de la reproduire de diverses manières.

Leur forêt imaginaire est exposée en permanence sous le préau de l'école de Dixmont.



## Ça vous gratte ? Ça vous démange ? Peut-être sont-ils déjà là !

Nous les connaissons tous depuis notre enfance et même nos origines, ce sont **les POUX** !



Ils vivent partout avec nous, nous accompagnent et bien souvent accompagnent nos enfants le jour de la rentrée, et autant vous dire que l'école, ils aiment ça !!!

Ils s'acharnent sur nos petites têtes blondes et piquent et mordent !!! **Et ÇA GRATTE !!!**

Mais attention ces insectes se nourrissent de notre sang et nos cheveux (qu'ils aiment propres et parfumés!), non traitées leurs invasions occasionnent de sérieux dégâts **rickettsioses, impétigo et fièvres typhiques notamment !!!**

Vous l'avez compris **le manque d'hygiène n'est pas de les attraper mais de ne pas les traiter !!!** Et dans ce cas l'enseignant de votre enfant est en droit de transmettre au conseil général une information préoccupante pour carence de soins...

### Mais comment s'en débarrasser ?

Une fois entrés dans votre vie ils l'envahissent, **linge de corps, literie (oreillers, couette, peluches...), linge de toilette, tissus d'ameublement, moquette, bonnets et écharpes, anoraks, casques de motos, cheveux, parents, frères et sœurs (même non infectés) ... TOUT DOIT** être passé au peigne fin, lotion et shampoing antiparasitaire ! Et comme si cela ne suffisait pas, ils résistent !

Et oui, tout comme certaines bactéries avec les antibiotiques, les poux développent des résistances aux produits proposés ! Il faut alors souvent effectuer deux voire trois **traitements COMPLETS** !

Un peu d'espoir : Nos chercheurs de l'INSERM travaillent aujourd'hui sur un comprimé à base d'ivermectine qui semble très efficace !

### Peut-on les éviter ?

Malheureusement, contre-eux, notre seule chance est **de parler et d'en parler !!** L'invasion de poux est encore trop souvent perçue négativement et liée à un **manque d'hygiène, C'EST FAUX !!!** Les familles touchées ont souvent plus besoin d'aide que d'exclusions sociales !!

Sachez que les poux infestent plus de 100 millions de personnes à travers le monde chaque année. Première cible de ces parasites, les enfants de 3 à 11 ans qui, par leurs comportements sociaux (jeux etc.), favorisent la propagation des petites bêtes...

Alors, **LUTTONS !!!**



**Jonsered**  
**staub**



**TORO** **YANMAR**

www.favrotmotoculture.fr

**ECHO**

**Ets FAVROT MOTOCULTURE**

89113 GUERCHY • Rte de Branches • **03 86 73 71 76**

Jean-François et Nicole **WILM**

**Ebéniste**

*Peinture décorative*

31, rue de Valprofonde

89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

**Tél. : 03 86 87 18 90**

**FELIX SEBASTIEN**

11 Route de Rousson  
89500 VILLENEUVE/YONNE

**T&F: 03 86 87 22 14**  
**Mobile : 06 72 45 54 43**

**Peinture - Vitreries**  
**Revêtement sol et mur**  
**Isolation - Ravalement**  
**Nettoyage de façade haute pression**

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT



S.A.R.L.

**KALLENKOOT HORTICULTEURS**  
FLEURISTERIE - JARDINERIE

de la terre  
La passion  
**Le JOLI MONDE**

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE  
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

**MA PROTECTION SANTÉ AU MEILLEUR PRIX**

**PLUS FORT**  
**SUR L'ESSENTIEL !**

**NOS AGENCES**  
**PRÈS DE CHEZ VOUS**

**SENS**

2, place de la République

**AUXERRE**

32, rue de la Draperie

**AVALLON**

3, place du Général de Gaulle

- Santé
- Prévoyance
- Epargne
- Retraite

**ADREA**  
mutuelle

**www.adrea.fr**

**N°Azur 0 810 810 008**

PREX APPEL LOCAL



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2012

### EXTENSION ET REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES :

Le conseil municipal décide de procéder à l'extension et au réaménagement de la salle des fêtes en vue de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (en particulier les sanitaires).

La maîtrise d'œuvre est confiée à M. GRANDJEAN, architecte, 26 rue du Général Duchesne 89100 SENS.

Le montant du projet est estimé à 114 180 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'extension et la réfection de la salle des fêtes, sollicite une subvention du Conseil général et une exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

### TRAVAUX DIVERS :

Le Maire expose au conseil municipal que des travaux d'abattage d'arbres sont nécessaires dans les grands fossés. Ceux-ci tombent sur les fils électriques.

L'objectif est de réaliser une haie de protection d'environ 2 mètres de hauteur, d'entretenir les fossés avec plus de facilité et créer un circuit touristique.

Le Maire a contacté une première entreprise, le devis s'élève à 8 212.02 € TTC.

D'autres devis seront demandés et étudiés.

### MUTATIONS FONCIERES :

#### ➤ *Régularisation de parcelles :*

En 1978, M. et Mme MALMENET sont propriétaires d'un bien sur notre commune. Ils décident de le vendre. Au moment de la transaction, ils proposent de faire don à la commune de deux parcelles dont l'une est située rue des Chevaliers et l'autre sur le chemin conduisant au calvaire.

Les formalités administratives n'ont pas été effectuées en 1978. C'est pourquoi, le Maire propose de régulariser la donation de ces deux parcelles cadastrées YA n° 224 et 225 d'une contenance de 2a 79 ca et 0a 70 ca appartenant à M. et Mme MALMENET.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la régularisation de cette donation.

#### ➤ *Achat d'un terrain :*

Le Maire explique au conseil municipal que le réseau d'eau potable au hameau « Les Bauquins » ne peut supporter la défense incendie et propose au conseil municipal l'achat d'une parcelle cadastrée section ZX n° 76 d'une contenance de 34 a 80 ca appartenant à M. RIBAILLIER et Mme ROUGHOL 10 rue Jenner 91600 SAVIGNY SUR ORGE, afin de pouvoir créer une réserve d'eau.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'achat de la parcelle pour un montant de

600 € et charge le Maire des formalités afférentes à ce dossier, notamment la signature de l'acte. Les frais de cette transaction s'élèvent à 17 €.

Une rencontre avec le nouveau sous-préfet de Sens a été organisée en Mairie de Dixmont le 19 septembre en présence de plusieurs conseillers municipaux, celui-ci prévoit d'organiser une réunion de travail sur le thème de la défense incendie pour l'ensemble de sa circonscription.

### DEFENSE INCENDIE :

Il y a nécessité de créer des réserves d'eau afin d'assurer la défense incendie où le réseau de distribution ne peut l'assurer selon la circulaire en vigueur de 1951.

La réserve d'eau minimum obligatoire est de 120 m3.

Plusieurs solutions sont envisageables : poche d'eau en plastique, citerne enterrée ou création de mares.

Le coût de la citerne enterrée en acier s'élève à 13 944 € H.T (non déchargée hors terrassement et hors pose). La poche d'eau coûte 3 657 € H.T (sans le terrassement, le lit de sable fin et l'entourage de protection). Elle est garantie 10 ans.

Le conseil municipal décide d'analyser la situation sur l'ensemble de la commune afin de définir un échéancier de travaux.

### MODIFICATIONS DE CREDITS :

#### ➤ *Tondeuse autoportée :*

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les crédits suite à la cession de la tondeuse autoportée, pour l'année 2012 comme suit :  
Chapitre 024 : + 450 €

#### ➤ *Travaux de voirie :*

Lors de l'élaboration du budget primitif 2012, des travaux de voirie ont été inscrits à la section d'investissement au lieu d'être inscrits la section de fonctionnement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les crédits pour l'année 2012 comme suit :

Opération 053 Article 2151 : - 49 000 € ;

Article 61523 : + 49 000 €

Chapitre 021 : - 49 000 € ;

Chapitre 023 - 49 000 €

### REGIE DE RECETTES :

#### *Agence postale communale :*

Lors de l'installation de l'agence postale communale au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le conseil municipal avait décidé d'ouvrir une régie de recettes pour les envois de fax par les particuliers.

L'agence postale communale est maintenant installée dans les locaux de la Mairie.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'abroger la délibération prise en date du 13 février 2004.

#### **Services communaux :**

Le Maire expose au conseil municipal de réviser la tarification des divers services communaux comme suit :

➤ **Tarification des envois de fax par les particuliers :**

Dans le département : 1 € les 3 premières pages puis 0.50 € les pages suivantes

Hors département : 1.50 € les 3 premières pages puis 0.50 € les pages suivantes

➤ **Tarification des photocopies :**

Noir et blanc : Format A4 : 0.15 €, Format A3 : 0.30 €

Couleur : Format A4 : 1.10 €, Format A3 : 2.20 €

➤ **Droits de place du vide-greniers : 2.20 € le ml**

➤ **Entrées des spectacles payants**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la révision des tarifs.

#### **Bal communal :**

Mr Jean Claude PIERRET, propose au conseil municipal :

- d'organiser un bal municipal le 17 novembre 2012 à la salle des fêtes
- de fixer le tarif de l'entrée à 10 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'organisation et la tarification du bal municipal.

#### **Investissement**



#### **AFFAIRES DIVERSES :**

➤ **Don :** Une administrée de la commune a fait un don de 25 €.

➤ **Mare de la Tuilerie :** La berge a été renforcée par un enrochement et le curage effectué par l'entreprise Mouturat de Saint Florentin. Les travaux s'élèvent à 2 726.88 € TTC.

➤ **Comptes rendus annuels d'activités 2011**

#### **SM Fourrière du Sénonais :**

Le Maire rappelle que 140 communes adhèrent au syndicat.

Le compte annuel d'activité est présenté au conseil municipal.

#### **SIEPA :**

Le compte annuel d'activité est présenté et expliqué au conseil municipal.

Le Maire informe le conseil que le tarif de l'eau est non-conforme.

En effet il s'avère que nous ne pouvons pas avoir une dégressivité sur le prix, de nouveaux tarifs seront proposés lors de la prochaine réunion du SIEPA.

➤ **Eglise :**

Le Maire informe qu'il a pris contact avec M. SALES, architecte, qui analyse actuellement l'état du bâtiment, celui-ci est à 280 000 € HT la rénovation du clocher.

L'étude chiffrée complète de rénovation totale du bâtiment sera présentée au conseil municipal dès sa réception, afin de définir les priorités sous réserves d'obtention d'aides.

La tondeuse est tombée en panne. Trop vieille pour engager des frais de réparation, le conseil municipal a décidé d'acheter une tondeuse autoportée de marque TORO pour la somme de 4 090 € TTC.

Cette tondeuse sert à l'entretien du terrain communal, de l'Enfourchure et les abords de l'église et divers petits travaux de pelouse.

## Embellissement



Travaux d'enrochement de la mare de la Tuilerie

## Civisme

### *Fleurs*

Vous avez peut-être remarqué que des fleurs ont disparu.

On peut penser que certaines personnes se fleurissent aux frais de la commune :

- des géraniums au lavoir et aux entrées du village
- ainsi que des pieds de surfinia sur la place de la Fontaine

### *Panneau de hameaux et de direction*

Des panneaux ont volé dont celui de GRANGE POURRAIN et de la MINE (pour la 3<sup>ème</sup> fois) ainsi que celui indiquant la MAIRIE.

### *Eglise*

Les vitraux de l'église ont de nouveau été cassés.

Tout cela représente un coût important pour la commune :

- Fleurs : **40 €**, les fleurs ne seront pas remplacées.
- En 2008, la restauration des vitraux, effectuée par l'entreprise WEINLING, avait coûté 7 463.48 € à la commune.

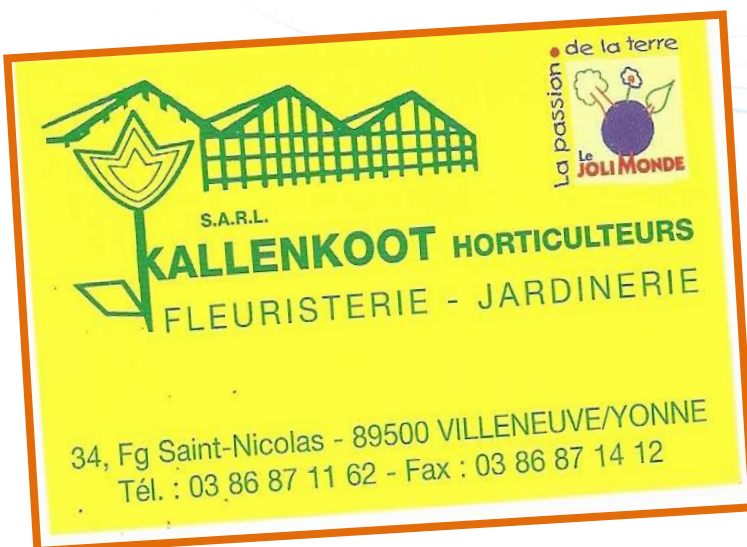
Nous ne pouvons tolérer de tels actes. A l'avenir, **une plainte sera déposée pour toute incivilité.**

Si vous voyez des personnes dégrader des biens communaux, n'hésitez pas à nous en faire part. C'est un service que vous rendez à votre commune.

# Ah ! notre Terre

Combien va-t-elle pouvoir encore durer  
Avec tout ce qui lui est infligé ?  
Nous, les humains, pouvons-nous le dire  
Avec ce que nous lui faisons subir ?  
Oui, depuis des milliards d'années,  
Que d'évènements se sont succédé !  
Elle, toujours à sa place  
Entre Vénus et Mars,  
Tournant autour de son ami le Soleil,  
Nous qui en profitons à notre réveil.  
Au fil des siècles, tout a basculé,  
Et qui s'en est vraiment préoccupé ?  
Devant tant d'acharnement, la voilà prise de tremblement,  
Auxquels s'associent les océans,  
Tous unis, de tous les continents.  
Les volcans grondent,  
Les glaciers fondent,  
Cyclones, ouragans, tempêtes,  
Rien ou presque ne l'arrête.  
Les terriens commencent à réfléchir :  
Conférences, discussions...se réunir...  
Le comité des verts va-t-il gagner ?  
Notre Terre sera-t-elle épargnée ?  
C'est loin d'être fait,  
Mais l'on peut quand même rêver...

*Thérèse BAUDE*



# Numéros Utiles

**NUMEROS D'URGENCE :** **15 SAMU** **18 ou 112 POMPIERS** **17 POLICE**  
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

## DEFIBRILLATEUR :

**RAPPEL :** Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle....., j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

*Jean-Yves LAISNE 3 rue Blanche..... 03 86 96 01 95*  
*MAIRIE 7 rue de la Mairie..... 03 86 96 02 13*  
*Henri CHICOUARD 8 rue du Moulin..... 06 78 48 62 82*  
*Marc PERRAUT 8 rue des Chevaliers..... 03 86 96 01 99*

**CONSEILLER GENERAL :** Cyril BOULLEAUX..... **03.86. 87.62.12**

## ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain  
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens..... **03 86 83 67 00**

**CONCILIATEUR :** Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... **03.86.83.91.00**  
auprès du Tribunal d'Instance de SENS  
Permanence à Villeneuve sur Yonne le 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

**SOS FEMMES BATTUES :**..... **3919**

**ENFANCE MALTRAITEE :**..... **0 800 054 141 ou 119**

**SAMU SOCIAL :** ..... **115**

**EDF :** ..... **0 810 333 089**

**SERVICE D'EAU POTABLE :** Monsieur DESVAUX, le fontainier : ..... **06 24 43 33 82**

## SM FOURRIERE DU SENONAI :

Contacteur la Mairie..... **03 86 96 02 13**  
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat..... **06 08 27 05 56**  
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne..... **03 86 87 11 17**

**ADIL :** (Agence Départementale d'Information sur le Logement)..... **03 86 72 16 16**  
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : [www.adil.org/89](http://www.adil.org/89)

## Permanences :

à la Mairie de Villeneuve sur Yonne : les 24 octobre et le 19 décembre de 14 h 30 à 16 h 30  
à la Mairie de Sens : les 22 octobre, 12,15 et 26 novembre et 6,10 et 20 décembre de 14 h 30 à 17 h

**ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE** (Villeneuve sur Yonne)..... **03 86 96 56 46**  
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles Site internet : [asso.am89@wanadoo.fr](mailto:asso.am89@wanadoo.fr)

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL**..... **03 86 53 58 58**  
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex Site Internet : [info.fede89@admr.org](mailto:info.fede89@admr.org)

# Infos Services



## MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Annie CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.00.66
Monique MOLLENS, 3ème adjoint	03.86.96.01.83



## OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30  
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 10 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19  
E.mail : [mairie-de-dixmont@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-dixmont@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.dixmont-yonne.fr](http://www.dixmont-yonne.fr)

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mardi, jeudi, vendredi de 14 h 00 à 17 h 00  
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9 h 00 à 11 h 30

Tél. : 03.86.96.03.81

## LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes.  
Responsable : Mme Annie CHICOUARD

### TARIFS

**Résidents de la commune :**  
1 journée 120 €, un week-end 175 €

**Résidents hors commune :**  
1 journée 175 €, un week-end 250 €

Pour tous renseignements,  
contacter la Mairie au 03.86.96.02.13



## LA BIBLIOTHEQUE

Chaque 2ème mercredi du mois de 14 h 30 à 16 h 30  
à la MAIRIE (salle du haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président Marc BOTIN	03.86.96.09.98
1er Vice-Président Claude HAUER	03.86.96.04.95
2ème Vice-Président Henri CHICOUARD	03.86.96.07.22

En cas de fuite ou de problèmes techniques

Le fontainier Sylvain DESVAUX	06.24.43.33.82
Secrétariat : Mairie de Dixmont	03.86.96.02.13
E-mail : <a href="mailto:siepadixmontlesbordes@orange.fr">siepadixmontlesbordes@orange.fr</a>	

## VIE PAROISSIALE

### Maison Paroissiale,

48 rue du Gal de Gaulle 89320 Cerisiers  
Tél. : 03.86.96.21.34  
09.81.17.36.25

Permanence : le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Pour rencontrer le Père DEBACKER :  
sur rendez-vous le mardi de 16 h 30 à 18 h 00 à Cerisiers

E-mail [paroisse.cerisiers@orange.fr](mailto:paroisse.cerisiers@orange.fr)  
Site internet : <http://paroises89.ccf.fr/cerisiers>

Contactez Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66

## SIVU DES ORDURES MENAGERES

Président Hervé MATHÉY  
1er Vice-Président Jean-Pierre PASQUIER  
2ème Vice-Président André NICOLAS

Secrétariat :  
20 rue de Valprofonde 89500 Villeneuve sur Yonne 03.86.87.25.69  
Ouvert de 14 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi  
E-mail : [syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr](mailto:syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr)



## CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons  
et sera ouvert la semaine de la Toussaint

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie  
au **03.86.96.02.13**



## ECOLE MATERNELLE et PRIMAIRE DE DIXMONT : 03.86.96.02.15

**ECOLE PRIMAIRE LES BORDES :** 03.86.96.08.76

### SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Présidente : Anne-Marie BERTOUX	03.86.96.08.40
Vice-présidente : Annie CHICOUARD	03.86.96.00.66

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : [sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr](mailto:sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr)



Rédaction et mise en pages effectuées par nos soins  
Contact : Mairie de DIXMONT  
7 rue de la Mairie  
89500 DIXMONT  
E-mail : [mairie-de-dixmont@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-dixmont@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.dixmont-yonne.fr](http://www.dixmont-yonne.fr)  
Dépôt légal à la parution

Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR  
26, boulevard Kennedy  
89100 SENS  
Tél. 03 86 65 04 78  
Fax 03 86 65 07 84



# GARAGE Auto Service *Dixmontois 89*

**entretien-réparation-dépannage**

**Forfait Vidange à partir de 47 € (dans la limite de 5 L)**

**Rue d'Eichtal-89500 DIXMONT**

 **03 86 64 01 98**

 **06 08 47 57 65**

 **asd89@free.fr**

**D.R.T.P**  
Dubost Réseaux Travaux Publics

Siège social

45 Rue du Faubourg du Pont  
Chemin de la Fontaine des Pierres  
89600 ST FLORENTIN



**Lignes & réseaux électriques MT/BT**

**Signalisation tricolore**

**Éclairages publics & sportifs**

**Équipement de lotissements**

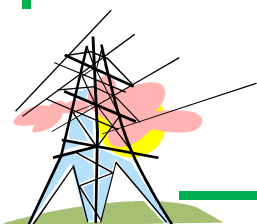
**Adduction Eau Potable**

**Aménagement de bases de loisirs**

Tél : 03.86.35.24.24

Fax : 03.86.35.22.49

Email : [drtf@drtf.fr](mailto:drtf@drtf.fr)



*Votre professionnel  
de l'électricité*



*Dépannage - Rénovation - Neuf  
Mise en conformité - Motorisation de portail  
Particulier - Industriel*

# PASCAL VASSARD

*20 ans d'expérience à votre service*

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Chemin de la Vallée des Ghénins  
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55  
Port. 06 73 67 46 51

## FELIX SEBASTIEN

11 Route de Rousson  
89500 VILLENEUVE/YONNE

**T.&F.: 03 86 87 22 14**  
**Mobile :.06 72 45 54 43**

Peinture - Vitrieres  
Revêtement sol et mur  
Isolation - Ravalement  
Nettoyage de façade haute pression

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT

Jean-François et Nicole **WILM**

### Ebéniste

*Peinture décorative*

31, rue de Valprofonde  
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

**Tél. : 03 86 87 18 90**

**Venez découvrir  
la nouvelle collection  
automne-hiver**



**Chaussures  
femmes,  
hommes  
et bébés**

**50, rue Carnot  
89500 Villeneuve-sur-Yonne**